

Ville de Montmagny

Formule de demande d'aide financière - Programme de revitalisation à l'égard des zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny

Rédiger lisiblement

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Prénom, nom: _____

Adresse de la propriété visée:

Téléphone (résidence): _____
(autre): _____

VOLETS D'AIDE FINANCIÈRE

2.1 Volet construction d'une habitation (remise de taxe foncière générale sur la base de la valeur du bâtiment).

Ce volet vise le propriétaire qui construit ou fait construire une habitation ou qui acquiert une nouvelle habitation demeurée inhabitée depuis sa construction. Cette habitation doit appartenir à la catégorie d'immeubles suivants : les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales, les maisons mobiles ou l'habitation de type « condo ». Le compte de taxes doit être complètement payé pour obtenir la remise.

2.2 Volet construction d'une habitation multifamiliale (remise de taxe foncière générale sur trois exercices financiers sur la base de la valeur du bâtiment, en proportion des logements de 4 ½ pièces ou plus).

Ce volet vise le propriétaire qui a construit ou fait construire une habitation multifamiliale de quatre logements ou plus. Le compte de taxes doit être complètement payé pour obtenir la remise.

2.3 Volet ajout d'unités de logement à même un immeuble construit (subvention pour chaque ajout d'unités de logement : 750 \$ par 4 ½ pièces et 1 000 \$ par 5 ½ pièces ou plus).

Ce volet vise le propriétaire qui a ajouté, à même un immeuble construit, une ou plusieurs unités de logement de 4 ½ pièces ou plus.

CONDITIONS À RESPECTER (OUTRE CELLES CONTENUES AU RÈGLEMENT)

- Le programme se limite aux zones comprises dans le périmètre d'urbanisation en y intégrant les propriétés longeant la rue du Régiment;
- Les 4 volets d'aides financières prévus au programme prennent effets rétroactivement au 1^{er} janvier 2021;
- Pour avoir droit aux aides financières, le propriétaire admissible **doit absolument déposer** à la Ville, au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information, le présent formulaire, dûment complété, **à l'intérieur des délais suivants**:
 - en ce qui concerne les volets 2.1, 2.2 et 2.3, au plus tard 90 jours suivant la date de facturation de la taxe foncière complémentaire émise découlant de la modification apportée au rôle d'évaluation;
 - en ce qui concerne les propriétaires admissibles entre le 1^{er} janvier 2021 et l'entrée en vigueur du règlement visant le présent programme, au plus tard 90 jours suivant l'entrée en vigueur du règlement.
- Le programme porte échéance au 31 décembre 2021. Seules les modalités eu égard aux aides financières accordées poursuivent leurs effets après cette date.

Les explications et conditions apparaissant au présent formulaire ont pour seul objectif de favoriser une meilleure compréhension de la part du propriétaire, les dispositions contenues au règlement prévalent.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

- Je suis le propriétaire de la propriété visée au présent formulaire et je demande une aide financière dans le cadre du programme établi en vertu du règlement numéro 1255 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny.

Signature

À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Date du dépôt de la demande à la Ville:

- Demande reçue par:

- Admissibilité de la demande:

- la propriété visée est-elle admissible au programme ?

- se situe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ou le long de la rue du Régiment

Oui Non

- la transaction ou les travaux visent:

- le volet 2.1
- le volet 2.2
- le volet 2.3

- date d'enregistrement de l'acte notarié:
(si volet 1 applicable)

- date effective de la modification au rôle:
(si volets 2, 3 ou 4 applicables)

Commentaires:
